



L'offre d'Europ Assistance pour

La Fédération Française

De TIR A L'ARC



Via Gras Savoye le 01/07/2007

PREAMBULE



F.F. de TIR A L'ARC



L'offre Europ Assistance à la Fédération Française de TIR A L'ARC présente les caractéristiques suivantes :

◆ **Le spécialiste du risque médical :**

Europ Assistance a créé l'assistance médicale il y a 43 ans.

Les équipes médicales du Groupe bénéficient d'une expérience sans égale et de moyens faisant référence sur le marché de l'assistance :

- Bases de données
- Moyens humains
- Matériel médical
- Réseau de prestataires
- Implantation internationale structurée et homogène

Certification ISO 9001 depuis 1999.

◆ **EUROP ASSISTANCE vous apporte un fort degré d'expertise du risque Sportif**

Grâce à des partenariats nombreux dans le domaine du sport avec notamment :

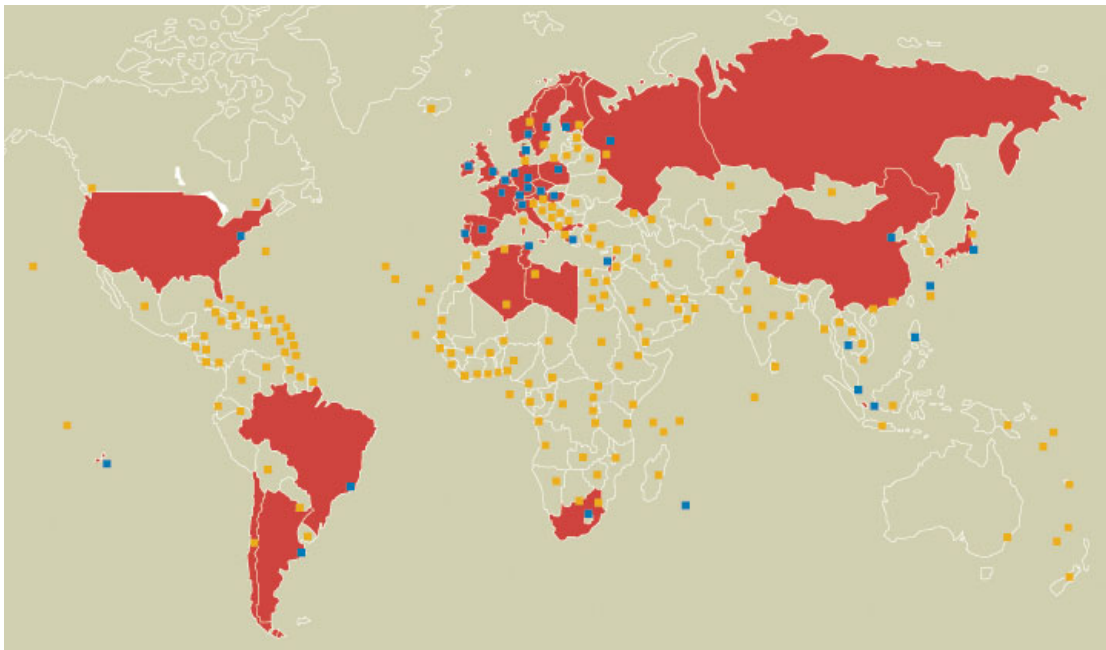
- Fédération Française de Parachutisme,
- Fédération Française de Voile
- Fédération Française de Basket ball
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française d'Equitation
- Fédération Française de Vol à voile
- Fédération Française de Danse moderne
- Fédération Française de Hockey sur gazon
- Equipe cycliste COFIDIS
- Ligue de Football
- Paris Saint Germain et Olympique de Marseille
- Médicalisation du tournoi de Roland Garros...

SOMMAIRE

1-	PRESENTATION EUROP ASSISTANCE	p. 3
2-	RAPPEL DES ELEMENTS	p. 6
3-	GARANTIES	p. 7
	3-1 Réponse Assistance	

1- PRESENTATION D'EUROP ASSISTANCE

Fort de la densité de son réseau international, garant de la qualité homogène de ses prestations, EUROP ASSISTANCE est en mesure d'intervenir pour ses clients dans le monde entier, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Faits & Chiffres du Groupe EUROP ASSISTANCE

- 35 plates-formes d'assistance 24/24 dans le monde
- 3 200 chargés d'assistance à l'écoute des clients
- Présence dans 208 pays
- 16,9 millions d'assistance par an
- 56,7 millions d'appels téléphoniques
- 402 000 prestataires agréés dans le monde
- Chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2005 = 777 millions d'euros (72,7% à l'international)
- Capitaux propres : 161 millions d'euros
- Nombre de salariés = 4 500

1- PRESENTATION D'EUROP ASSISTANCE

EUROP ASSISTANCE dispose en France des infrastructures de Centre de Contact et de plateaux d'assistance parmi les plus modernes et compétitifs du marché.

- Centre de Contact multicanal : gestion, administration, intégration, supervision en temps réel (CTI) ; scripting, dialer, serveur vocal et fulfillment
- 7 plateaux d'assistance 24/24, 7/7
 - Médical
 - Automobile
 - Information
 - Assistance à Domicile
 - Télé assistance
 - Service Concierge VIP
 - Permanence
- 340 chargés d'assistance
 - Evaluation de la demande d'assistance
 - Prise en charge
 - Gestion du risque avec l'appui des équipes d'experts sur site
 - Prise de décision en temps réel
- Nos équipes d'experts sur sites
 - Médical : 105 médecins régulateurs, 170 médecins urgentistes, 107 infirmiers et personnel paramédical sur les 35 plates-formes du Groupe dans le monde
- La plus grande réserve médicale au monde : 6 unités de soins intensifs permettant de traiter simultanément 50 blessés graves, une réserve d'oxygène haute pression de 220 000 litres
- Notre réseau de prestataires agréés : 48 000 en France, 401 000 dans le monde
 - Santé (ambulances, opticiens, audio prothésistes, gardes malades, ergothérapeutes, psychologues, vétérinaires, etc.)
 - Voyage et Transport (chauffeurs, location de voiture, avions privés, billetterie, dépanneurs - remorqueurs, chaînes hôtelières, sociétés de déménagement, pompes funèbres, etc....)
- 26 100 dossiers d'assistance médicale ouverts et traités H24 en 2005, en hausse de +18% par rapport à 2004.

2. RAPPEL DES ELEMENTS

Les éléments

Il s'agit de garantir les personnes placées sous la responsabilité de la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC lors de la pratique de l'activité dans le monde entier, à savoir :

- les dirigeants licenciés ou non, adhérents des groupements sportifs affiliés, y compris lors d'une pratique occasionnelle,
- les éducateurs et les entraîneurs licenciés, bénévoles ou non,
- les arbitres, les juges de ligne et officiels de la Fédération, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux,
- les membres licenciés de toutes les catégories d'âge reconnues par la Fédération, telles que définies par ses règlements généraux,
- les membres non licenciés et non rémunérés des groupements sportifs affiliés, ainsi que les personnes agissant pour le compte de la Fédération, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux,
- les prestataires de services, les volontaires bénévoles, les animateurs mandatés par la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC dans le cadre de ses activités.
- les personnes non licenciées à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC participant à une manifestation de nature non compétitive, initiation, découverte organisée par la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC, sous réserve de la déclaration préalable de cette manifestation à Europ Assistance.
- les athlètes et dirigeants étrangers présents sur le territoire français à l'invitation d'une instance dirigeante de la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC.
- les cadres techniques mis à disposition par la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC.

Soit :

- Environ 60 000 personnes assurées....

Europ Assistance vous offre :

- ◆ **une Réponse Assistance**

3.1 GARANTIES – réponse Assistance

Quelques définitions...

■ BENEFCIAIRE

Par "bénéficiaire", on entend : les licenciés de la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC. et toutes personnes placées sous la responsabilité de la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC. , lors d'une manifestation organisée par la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC., ou pendant le trajet Aller et Retour de leur domicile au lieu de pratique.

■ MEMBRE DE LA FAMILLE

Par "membre de la famille", on entend : le conjoint ou le concubin vivant sous le même toit, un enfant, le père ou la mère.

■ NATURE DES DEPLACEMENTS

Les prestations s'appliquent dans le cadre de tous les déplacements liés à la pratique d'un sport de glace dans le pays de résidence et à l'étranger dont la durée ne dépasse pas 180 jours consécutifs.

■ PAYS D'ORIGINE

Par "pays d'origine", on entend : le pays dont le bénéficiaire est ressortissant.

■ PAYS DE RESIDENCE

Par "pays de résidence", on entend : le pays du domicile.

3.1 GARANTIES – réponse Assistance

Les prestations...

ASSISTANCE EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE

☐ CONTACT MÉDICAL

Le bénéficiaire est malade ou blessé : nos médecins se mettent en relation avec le médecin local qui l'a reçu et/ou ausculté à la suite de la maladie ou de l'accident.

Nos médecins recueillent toutes les informations nécessaires à la décision qui doit être prise dans son intérêt médical, auprès du médecin local, éventuellement auprès du médecin traitant habituel.

☐ TRANSPORT

Organisation en fonction des seules exigences médicales, soit du retour au domicile, soit du transport, le cas échéant sous surveillance médicale, vers un service hospitalier approprié proche du domicile par véhicule sanitaire léger, ambulance, wagon-lit, train 1ère classe (couchette ou place assise), avion de ligne ou avion sanitaire.

Dans certains cas, la sécurité du bénéficiaire peut nécessiter un premier transport vers un centre de soins de proximité, avant d'envisager un retour vers une structure proche de son domicile.

Seuls l'intérêt médical et le respect des règlements sanitaires en vigueur sont pris en considération pour arrêter la décision de transport, le choix du moyen utilisé pour ce transport et le choix du lieu d'hospitalisation éventuel.

☐ RETOUR D'UN ACCOMPAGNANT

Le bénéficiaire est transporté : organisation et prise en charge du transport d'une personne également garantie qui voyageait avec lui, soit jusqu'au lieu de l'hospitalisation, soit jusqu'à son domicile, par train en 1ère classe ou avion de ligne en classe économique.

Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation « Présence hospitalisation ».

☐ PRÉSENCE HOSPITALISATION

Le bénéficiaire est hospitalisé sur le lieu de son déplacement à la suite d'une maladie ou d'un accident et nos médecins ne préconisent pas un transport avant 5 jours : nous organisons et prenons en charge le déplacement aller et retour, par train en 1ère classe ou avion de ligne en classe économique, d'une personne qu'il aura choisie, depuis son pays de résidence pour lui permettre de se rendre à son chevet.

Nous prenons également en charge les frais d'hôtel (chambre et petit déjeuner) de cette personne sur place, à concurrence de 125 euros TTC par nuit pendant 7 nuits.

Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation « Retour d'un accompagnant ».

3.1 GARANTIES – réponse Assistance

❑ REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS MEDICAUX

Nous remboursons le montant des frais médicaux engagés à l'étranger et restant à la charge du bénéficiaire après remboursement effectué par la Sécurité Sociale, la mutuelle ou tout autre organisme de prévoyance à concurrence de 152 500 euros TTC par bénéficiaire et par an. Franchise de 30 euros TTC par bénéficiaire et par événement.

❑ AVANCE SUR FRAIS D'HOSPITALISATION

Le bénéficiaire est malade ou blessé : tant qu'il se trouve hospitalisé, nous pouvons faire l'avance des frais d'hospitalisation à concurrence de 152 500 euros TTC.

❑ RETOUR ANTICIPE EN CAS D'HOSPITALISATION D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE

Le bénéficiaire apprend l'hospitalisation imprévue, de plus de 8 jours, d'un membre de sa famille. Afin qu'il se rende au chevet de la personne hospitalisée dans son pays d'origine ou de résidence, nous organisons et prenons en charge son voyage aller et retour en train en 1ère classe ou en avion de ligne en classe économique.

❑ FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS EN MER ET EN MONTAGNE

Europ Assistance prend en charge les frais de recherches, de secours et de sauvetage engagés en mer ou en montagne à concurrence de 2 000 € TTC.

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

❑ TRANSPORT EN CAS DE DECES D'UN BENEFICIAIRE

Un bénéficiaire décède : nous organisons et prenons en charge le transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques dans son pays d'origine.
Nous prenons également en charge l'intégralité des frais nécessités par les soins de préparation et les aménagements spécifiques au transport.
De plus, nous participons aux frais de cercueil à concurrence de 2 300 euros TTC.

Les autres frais (notamment de cérémonie, convois locaux, inhumation) restent à la charge de la famille.

❑ RETOUR ANTICIPE EN CAS DE DECES D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE

Le bénéficiaire apprend le décès d'un membre de sa famille dans son pays d'origine. Afin de lui permettre d'assister aux obsèques, nous organisons son voyage aller et retour et prenons en charge le billet de train 1ère classe ou d'avion de ligne classe économique.

❑ ACCOMPAGNEMENT DU DEFUNT (Formalités décès)

Si le bénéficiaire décède alors qu'il se trouve seul sur son lieu de déplacement, et si la présence d'un membre de sa famille ou d'un proche est nécessaire pour effectuer la reconnaissance du corps et les formalités de rapatriement ou d'incinération, nous organisons et prenons en charge le déplacement aller-retour en avion classe économique ou en train 1^{ère} classe de cette personne depuis son pays d'origine.

3.1 GARANTIES – réponse Assistance

ASSISTANCE VOYAGE

□ INFORMATIONS SANTE

Notre service d'assistance est disponible 24h sur 24 pour donner des informations dans le domaine de la santé. Si une réponse ne peut être apportée immédiatement, nous effectuons les recherches nécessaires et rappelons dans les meilleurs délais.

Pour tout problème de santé nécessitant une consultation, notre service d'assistance peut, sur demande, communiquer les coordonnées de structures de soins locales.

□ AVANCE DE LA CAUTION PÉNALE ET PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT À L'ÉTRANGER

Le bénéficiaire fait l'objet à l'étranger de poursuites judiciaires consécutives à un accident de la circulation et ce à l'exclusion de toute autre cause : nous faisons l'avance de la caution pénale à concurrence de 30 500 euros TTC.

De plus, nous prenons en charge les frais d'avocat à concurrence de 7 700 euros TTC.

□ RETOUR EN CAS DE SINISTRE AU DOMICILE

A la suite de l'inondation, de l'incendie ou du cambriolage de son domicile, le bénéficiaire doit se rendre sur place pour effectuer des démarches administratives : organisation et prise en charge de son voyage retour par train en 1^{ère} classe ou avion de ligne en classe économique du lieu de son séjour jusqu'à son domicile.

□ TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS

Si le bénéficiaire est dans l'impossibilité de contacter une personne. Nous transmettons, à l'heure et au jour de son choix, le message qui nous aura été préalablement communiqué par téléphone à un numéro exclusivement réservé à cet usage : **33 1 41 85 81 13**.

□ ASSISTANCE EN CAS DE MODIFICATION DU VOYAGE

Lors d'un déplacement à l'étranger, le bénéficiaire doit modifier son voyage. Nous pouvons, à sa demande, et selon ses instructions, nous occuper des changements de vos réservations d'avion(s) et d'hôtel(s).

3.1 GARANTIES – réponse Assistance

□ ENVOI DE MÉDICAMENTS

Le bénéficiaire est en déplacement et ses médicaments indispensables à la poursuite de son traitement sont perdus ou volés, nous recherchons des médicaments équivalents sur place. S'il n'existe pas de médicaments équivalents sur place, nous organisons à partir de France uniquement l'envoi des médicaments prescrit par son médecin.

Nous prenons en charge les frais d'expédition et refacturons les frais de douane et le coût d'achat des médicaments.

□ ASSISTANCE EN CAS DE VOL, PERTE OU DESTRUCTION DES PAPIERS OU DES MOYENS DE PAIEMENT

En cas de perte ou de vol des moyens de paiement, nous conseillons le bénéficiaire dans les démarches à accomplir (dépôt de plainte, renouvellement des papiers, ...) et lui accordons, moyennant le versement de la somme correspondante par un tiers et après accord préalable de l'organisme financier émetteur du titre de paiement, une avance de fonds dont le montant maximum est de 2 300 euros TTC afin qu'il puisse faire face à des dépenses de première nécessité.

□ INFORMATIONS VOYAGE

Nous pouvons fournir des informations concernant :

- les précautions médicales à prendre avant d'entreprendre un voyage (vaccins, médicaments, ...),
- les formalités administratives à accomplir avant un voyage ou en cours de voyage (visas, ...),
- les conditions de voyage (possibilités de transport, horaires d'avion, ...),
- les conditions de vie locale (température, climat, nourriture, ...).